



# Motion de la Conférence nationale de santé sur le paquet de cigarettes neutre

---

*Adoptée à l'unanimité des membres présents par l'Assemblée plénière de la CNS le 24/11/15*

La Conférence nationale de santé soutient avec force la mesure présente dans le Projet de loi de modernisation de notre système de santé (PLMSS – article 5 decies) qui vise à rendre obligatoire le paquet de cigarettes (ou de tabac à rouler) neutre. En effet, cette mesure doit permettre de diminuer l'incitation visuelle et donner une plus grande visibilité aux messages d'alerte sanitaire. Rappelons que le tabac est la cause de 78 000 morts par an en France, 22 fois plus que les décès liés à la sécurité routière. 250 000 jeunes fument chaque année leur première cigarette. Devant un tel enjeu de santé publique, toutes les mesures permettant de progresser vers une moindre attractivité des produits du tabac doivent être soutenues.

Ce vœu s'inscrit dans la politique de prévention des risques sanitaires prônée régulièrement par la CNS : notre instance s'est dernièrement élevée contre toute libéralisation de la réglementation de la publicité sur l'alcool, que ce soit dans la loi dite « Macron » ou dans le PLMSS (vœu voté par l'assemblée plénière le 6 juillet 2015). Sur ce sujet, elle regrette que la mesure d'assouplissement de la loi Evin, initialement votée par le Sénat dans le PLMSS à l'article 4ter, ait été reprise le 16 septembre dernier par les députés en commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale.

La CNS appelle le législateur à plus de cohérence entre les priorités énoncées par la politique de santé (priorité donnée à la prévention et la promotion de la santé) et les textes qu'il semble vouloir adopter. L'alcool tue toujours 49 000 personnes par an en France. Dans un tel contexte, la libéralisation de la publicité dans ce domaine ne doit pas être à l'ordre du jour.

Ayant axé son programme de travail de la mandature 2015-2018 sur la prévention, la CNS sera vigilante à tout retour en arrière dans ce domaine. A contrario, elle soutiendra toutes les initiatives (actions de communication, hausse des tarifs...) destinées à faire prendre conscience aux individus des risques liés au tabac et à l'usage nocif d'alcool.